

Délibération du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BOUSSICAULT Gérald	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à CHOUTEAU Edith
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
PICARD Corinne	à LECOMTE Delphine
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent excusé

LIZE Didier

Absents

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline, SOURICE Corinne
--

Secrétaires de séance

LANGLOIS Danielle et LECOMTE Delphine

Convocation adressée le 10 décembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 17 décembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE1612-04 | Finances - Budget Primitif 2026 – Subvention attribuée au CCAS

Madame Emilie BOYER, adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission ressources en date du 2 décembre 2025,

En accord avec le bureau municipal, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le tableau des subventions ci-dessous,**
- Approuve le versement d'acomptes selon les besoins ou appels de fonds des bénéficiaires.**

Interventions sociales	
Centre communal d'Action Sociale (CCAS)	526 000 €

- Autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

G. BOUSSICAULT, E. CHOUTEAU, C. CORBILLON, P. LABORDERIE, D. LANGLOIS, JP PAVILLON et C. PICARD n'ont pas pris part au vote.

VOTE		
En exercice	32	POUR 19
Présents	20	CONTRE 0
Pouvoirs	6	ABSTENTION 0
Pris part au vote	19	TOTAL 19

Délibération adoptée à l'unanimité

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON



